

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 827

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE

Ventes et cessions

880 827 720 RCS Villefranche-Tarare.

AENOS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 3159221.00 EUR.

Adresse : ZA du Cantubas, 69170 Tarare.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION SIMPLIFIEE : Les sociétés ont établi et signé le 20 février 2020 un projet de fusion simplifiée (article L.236-11 du Code de Commerce) par voie d'absorption de la société FINEXT DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 5.546.798,88 euros, dont le siège social est situé ZA du Cantubras - 69170 TARARE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 497 815 217 RCS VILLEFRANCHE-TARARE par la société AENOS (anciennement dénommée AENOS II), société par actions simplifiée au capital de 3.159.221 €, dont le siège social est nouvellement situé à ZA Le Cantubas - 69170 TARARE (anciennement situé 139, rue Vendôme - 69006), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VILLEFRANCHE-TARARE sous le numéro 880 827 720. La société FINEXT DEVELOPPEMENT ferait apport à la société AENOS (anciennement dénommée AENOS II) de son actif estimé à 7.961.932 € à charge pour la société AENOS (anciennement dénommée AENOS II) d'acquitter son passif estimé à 1.258.730 € de sorte que l'actif net apporté s'élève à 6.703.202 €. La société AENOS (anciennement dénommée AENOS II) détenant la totalité des actions de la société FINEXT DEVELOPPEMENT (hors actions d'autocontrôle) les apports ne donneront pas lieu à rémunération et il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. En revanche, s'agissant des 630.000 actions de la société FINEXT DEVELOPPEMENT, absorbée, et autodétenues par cette dernière, elles seront converties en actions de la société AENOS (anciennement dénommée AENOS II), laquelle procédera à une augmentation de son capital d'un montant de 572.438 euros par émission au pair de 572.438 actions nouvelles qu'elle autodétiendra. A l'occasion de l'opération, un boni de fusion de 1.303.202 € est constaté. La fusion prendra effet rétroactivement, d'un point de vue comptable et fiscal, le 31 janvier 2020 à minuit Conformément à l'article L.236-6 du Code de Commerce le projet de fusion a été déposé : Au Greffe du tribunal de Commerce de Villefranche-Tarare pour la société FINEXT DEVELOPPEMENT en date 26/02/2020; et Au Greffe du tribunal de Commerce de Villefranche-Tarare pour la société AENOS (anciennement dénommée AENOS II) en date 26/02/2020..